Fer, a amené l'arrestation de quatre individus Louis Everharde, Auguste Decauver, Louis Dandievel et Jean Bernacker. Voici, d'après l'interrogatoire qu'ils ont subi, comment se sont passés les faits :

Dans la nuit de dimanche à lundi vers une heure du matin M. D'Hermy, qui tient le *Café de l'Harmonie* dans la rue du Chemin-de-Fer, était sur le point de fermer son établissement, lorsqu'il vit entrer chez lui une bande d'une vingtaine d'individus qui chantaient à gorge déployée. Ceux-ci demandèrent à boire ; M. D'Hermy voyant qu'ils étaient ivres et que leur présence dans son café à une heure aussi avancée pourrait lui causer des ennuis, refusa de leur donner à boire et les pria poliment de sortir. Comme il arrive presque toujours dans ce cas, les visiteurs se fâchèrent contre M. D'Hermy et firent tant de bruit que deux agents, MM. Leclercq et Ducatez, passant dans le quartier furent attirés vers le *Café de l'Harmonie*.

A la vue des agents un certain nombre de ces individus sortirent et plusieurs d'entre eux tombèrent sur le dos des agents qui les avaient suivis dans la rue en poussant les cris de : *A bas la police, mort aux agents, vive l'anarchie !*

Les agents, croyant pouvoir maintenir quelques-uns de ces individus, reçurent des coups de poing, des coup de clefs et des égratignures dans la figure.

L'agent Leclercq avait une blessure assez forte à l'œil gauche et les vêtements en lambeaux.

Devant le nombre, les agents durent lâcher prise, mais ils avaient reconnu leurs agresseurs, qui viennent d'être arrêtés, comme nous le disons plus haut. La plupart de ces individus ont de fort tristes antécédents.

Un voleur qui se rend. — Il y a quelque temps, un vol d'une soixantaine de francs était commis chez Mme Marie Deleux, rue Bernard. Des soupçons pesaient sur un fraudeur que l'on recherchait depuis lors, quand, lundi dans l'après-midi, ce fraudeur, Adolphe Lepers, âgé de 28 ans, vint demander au bureau de la sûreté pourquoi on le recherchait. On le conduisit au dépôt; chemin faisant il aurait, parait-il, avoué qu'il était l'auteur du vol.

Deux ivrognes furieux. — Lundi soir, un cabaretier de la rue des Fossés, M. Louis Lambrecq, voyait entrer chez lui deux hommes qui paraissaient avoir déjà beaucoup bu dans la journée. C'étaient Narcisse D'halluin et Fortuné Delahousse, qui demandèrent une chope. Le cabaretier les servit mais quand vint le quart d'heure de Rabelais, Narcisse D'halluin refusa de payer sous prétexte qu'on lui avait enlevé sa casquette.

Or, il paraitrait qu'il était entré tête nue. M. Lambrecq leur réclama leurs consommations mais les deux ivrognes devinrent alors furieux; ils bouleversèrent les tables, brisèrent les carreaux, déchirèrent les rideaux et lorsqu'ils furent hors du cabaret, ils brisèrent un panneau de la porte à coups de pied. On fit chercher la police mais pendant ce temps Dhalluin et Delahousse avaient pris la fuite. Lorsque l'agent arriva et constata les dégâts commis dans l'estaminet, il vit rentrer tout à coup les deux ivrognes et il les conduisit au dépôt.

Deux marchands forains qui s'étaient installés lundi soir près de l'hippodrome, se sont pris de querelle pour une question de boutique et se sont insultés grossièrement. L'un d'eux, M. Edouard S... qui aurait, parait-il, commencé la scène en faisant usage du répertoire le plus grossier à l'adresse de Mme Montignies, a été l'objet d'un rapport.

La rixe grave de la rue du Bois. — L'ouvrier Alphonse Coutsier, qui avait si brutalement frappé J.-B. Arcu dans la nuit de dimanche à lundi, rue du Bois, a été arrêté. Il était domestique à la ferme Thiers, place du Trichon.

Wasquehal. — Le garde-Champêtre Wanin vient de découvrir au domicile du sieur Minne, l'inculpé du vol du Raverdi, une grande quantité de cordes, et une échelle, volées à M. Louis Desplanques, cordier à Wasquehal, il y a environ cinq semaines.

— La gendarmerie a arrêté lundi matin, un individu de Wasquehal, du nom de Jules Roeland, âgé de 24 ans, journalier, inculpé de vol.

TOURCOING

L'affaire du Blanc-Seau. — M. du Liscouët, juge d'instruction, s'est rendu à Tourcoing mardi matin. Il a procédé à l'interrogatoire de Debruyne et l'a confronté avec sa victime puis il a fait transférer l'inculpé à Lille.

L'état de Mme Debruyne est aussi satisfaisant que possible ; la blessure est profonde de 14 à 15 centimètres et la guérison sera longue, mais les jours de la blessée ne paraissent pas être en danger.

M. Vanderstraeten nous prie de dire qu'il ne s'est pas trouvé avec M. Debruyne, dimanche, dans la matinée, et qu'il n'est pas sorti de l'estaminet du *Boulevard*, tenu par M. Vandeputte, lorsque M. Debruyne est arrivé, le couteau à la main, pour le tuer.

Un malfaiteur, profitant d'une courte absence que Mme veuve D... avait faite, a pénétré chez elle et a derobé une somme de 25 fr. renfermée dans un porte-monnaie qui était déposé sur un buffet.

L'identité du noyé retiré, dimanche dernier, du canal de Roubaix, a été parfaitement établie. Renay a été reconnu par sa femme. Il avait quitté le domicile conjugal depuis un mois à la suite d'une querelle de ménage.

Deux individus, Léopold Blanck, journalier, demeurant rue Fin de la Guerre et J.-B. Barbier, journalier, habitant Mouveaux, ont tenté de faire passer une petite médaille pour une pièce d'or de 5 fr. chez M. Henri Roussel, épicier au Blanc-Seau.

La fraude fut immédiatement découverte et nos deux escrocs, désignés à la police, ont été arrêtés.

Des violences ont été exercées sur L. D..., journalier, logé dans un cabaret de la place Thiers par un sieur F. V..., l'un de ses camarades. Plainte a été déposée à la police.

Un châle Tartan a été enlevé de la voiture de M. Grimonprez, boulanger à Roncq, pendant que celui-ci faisait sa distribution de pains dans le quartier des Orions.

LILLE

Revue du 16e bataillon de chasseurs. — M. le commandant Christiany de Ravaran, a passé en revue mardi, à deux heures, sur la place de la République, le 16e bataillon de chasseurs à pied. Après la revue, le commandant a remis les insignes de la Légion d'honneur à M. le capitaine major Lion, nommé chevalier au 1er janvier.

La fanfare, sous la direction de M. Baron, s'est fait entendre à plusieurs reprises, à la grande satisfaction du nombreux public qui assistait à la revue et qui a fort remarqué l'excellente tenue du bataillon.

Remise de croix aux nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur. — Mardi après-midi, vers deux heures, les nombreuses personnes qui se trouvaient rue Nationale étaient surprises de voir la musique et une compagnie du 43e de ligne, en tenue de campagne, s'arrêter dans cette rue.

On venait chercher le drapeau chez M. de Santi, lieutenant-colonel, car le régiment se trouvait sous les armes sur le Champ de Mars pour la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à MM. les capitaines Bruclet et Huguet, et à M. Sinseau, médecin major.

Après la revue du régiment, M. de Santi a remis les décorations aux nouveaux chevaliers et leur a donné l'accolade ; puis a eu lieu le défilé.

A trois heures et demie, le drapeau a été reconduit au domicile du lieutenant-colonel.

A deux heures également, le 16e bataillon de chasseurs à pied était passé en revue, place de la République, par son commandant M. Christiany de Raveros, qui a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Lyon, capitaine-major.

Ensuite a eu lieu le défilé, qui a été superbe et les *petits vitriers* ont regagné leurs quartiers.

L'éclairage électrique à Lille. — On étudie très sérieusement un projet pour l'éclairage électrique de la ligne ferrée du Nord depuis la gare de Lille jusqu'à la commune de Lezennes.

Cet éclairage serait étendu au boulevard de la Liberté et à la place de la République et très probablement aussi à la place de la Gare.

Les pourparlers sont engagés à ce sujet avec les deux Compagnies du gaz : la Continentale et celle de Wazemmes.

En effet les parties du territoire qui seraient éclairées à la lumière électrique entrent dans le contrat de chacune de ces Compagnie; on sait que ces contrats prévoient le cas de l'éclairage par l'électricité qui serait exploité par elle au même titre que le gaz.

Bourse de Lille. — Par décision de la Chambre syndicale en date du 15 janvier, les actions des mines de Crespin-les-Anzins seront admises à la cote officielle, à dater du mercredi 16 du présent mois.

Un pari stupide. — Lundi soir, plusieurs voyageurs qui se trouvaient dans un wagon de troisième classe du train 720 venant de Béthune et arrivant à Lille à 11 h. 12 ont été témoins d'un pari stupide.

Un des voyageurs M. G... dormait, quand à la gare de Marquillies un autre homme que nous appellerons M. X... monta dans le même compartiment.

Cet individu était en état d'ivresse, il réveilla le dormeur qui lui-même s'était assoupi sous l'influence des nombreuses libations qu'il avait faites. La conversation s'engagea entre les deux voyageurs et connaissance fut vivement faite.

Le train arrivait en gare de Loos que les deux disciples de Saint-Lundi pariaient de descendre à la marche avant d'arriver à la gare des Postes, pour prendre une chope à l'estaminet Fruchart.

Le pari conclu, G..., qui devait descendre le premier, ouvrit la portière, mais son compagnon ne lui laissa pas le temps de s'exécuter, il prit les devants, mais malheureusement pour lui, dans l'état débriété où il se trouvait, il ne calcula pas son élan et tomba comme une masse sur le gazon.

Quand le train arriva en gare de Lille, le parieur et les deux personnes qui avaient été témoins du pari et de l'exécution firent leur déclaration au chef de gare de Lille.

Le chef du train 720 et un serre-frein partirent à la recherche du bonhomme et à une heure 20 ils réveillaient le chef de gare des Postes, tous trois se portèrent sur le terrain entre les deux gares des Postes et de Loos et après avoir parcouru une assez longue distance, ils revinrent bredouilles.

Ces trois hommes se séparèrent, et il y avait à peu près une demi-heure que le chef de gare était rentré chez lui qu'une voiture arrivait avec trois personnes qui était le second parieur, son frère et un autre individu; elles venaient prendre des nouvelles de M. X...

Ces personnes repartirent sous la conduite du chef de gare jusqu'à Loos et ne découvrirent aucune trace de M. X...

Dans la matinée d'aujourd'hui la police a ouvert une enquête, mais M. X... est complètement inconnu au domicile qu'il avait donné et il a été impossible de se procurer de ses nouvelles.

Il est à croire que l'homme qui a été cause de ce remue-ménage se porte bien et ne se vantera pas de sa bêtise.

NORD

L'éclipse du 17 janvier. — Le 17 janvier, c'est-à-dire jeudi, éclipse de lune visible dans la région ; grandeur de l'éclipse, 0,696, le diamètre de la lune étant 1.

L'ombre de la terre dépassera sensiblement le centre de la lune.

Malheureusement les heures tombent mal pour les curieux, En effet, la lune entrera dans l'ombre à 4 h. 8 m. Le milieu de l'éclipse aura lieu à 5 h. 40 du matin; la sortie de la pénombre, à 8 h. 29 m.

C'est une éclipse un peu matinale et nous craignons fort qu'elle ne soit cachée par les brouillards ou les brumes, ou même par les nuages qui accompagnent à cette époque de l'année le lever du soleil.

La fermeture de la chasse. — La fermeture de la chasse est définitivement fixée au dimanche 3 février prochain.

Le démantèlement de Valenciennes. — Le Conseil municipal de Valenciennes s'est réuni lundi soir et a accepté, moyennant certaines modifications, le projet de convention avec l'Etat pour le démantèlement de l'enceinte fortifiée.

Plomb et étain. — L'attention du ministre du commerce a été appelée sur l'emploi, de plus en plus répandu dans le commerce, de feuilles de plomb doublées d'étain pour envelopper certains produits alimentaires,

La substitution de ces feuilles aux feuilles d'étain pur précédemment employées dans le commerce pour envelopper le chocolat, le saucisson, certains fromages et d'autres produits alimentaires, outre qu'elle présente des dangers sérieux au point de vue de la santé publique, constitue aussi un préjudice pour l'industrie nationale qui fabriquait les feuilles d'étain et les écoulait dans le pays et même à l'étranger.

Le Comité consultatif d'hygiène publique de France, saisi de la question de l'emploi des feuilles d'étain plombifère au point de vue de la salubrité publique, a constaté, d'après les résultats des analyses effectuées par l'un de ses membres :

1° Que, suivant la nature de la substance enveloppée, la feuille est plus ou moins attaquée, et que la quantité de plomb ayant pénétré dans la substance alimentaire est plus ou moins considérable;

2° Que, quelle que soit la nature de cette substance alimentaire, l'analyse révèle toujours une certaine dose de plomb provenant, soit de l'enveloppe altérée soit de cette enveloppe restée adhérente à la substance.

Dans ces conditions, le Comité, considérant que l'emploi des feuilles d'étain plombifère pour envelopper des substances alimentaires est toujours dangereux, a émis l'avis :

1° Qu'il y a lieu d'interdire l'emploi de ces feuilles pour envelopper les confiseries, les chocolats, les saucissons, les fromages, et d'une manière générale toutes les substances alimentaires ;

2° Que les feuilles destinées à cet usage doivent être constituées par de l'étain fin, c'est-à dire un alliage contenant 97 0/0 d'étain.

C'est à MM. les maires qu'il appartient maintenant de prendre des arrêtés dans le sens de l'avis du Comité consultatif d'hygiène.

PAS-DE-CALAIS

Asphyxié par son fauteuil. — Samedi soir, les dernières personnes qui avaient rencontré M. D..., rentier à St-Nicolas-lez-Arras, ancien employé des contributions, avaient constaté qu'il se trouvait en état d'ivresse. Le lendemain, dimanche, la porte de M. D... restant close, des voisins s'en approchèrent et constatèrent que par les fissures il s'échappait une odeur d'acide carbonique. On ouvrit, et l'on trouva le pauvre homme, inanimé, auprès d'un fauteuil qui se consumait lentement et sous lequel un reste de bougie achevait de brûler. Tous les soins furent inutiles : D... était mort.

On a pu se rendre compte aisément que, par mégarde, il avait fait rouler un fauteuil au-dessus de la bougie posée à terre; que le fond de ce fauteuil s'était allumé et carbonisé lentement, et qu'il en était résulté des émanations qui avaient asphyxié la pauvre victime momentanément inconsciente. D... était âgé de 61 ans.

Crime ou accident. — Une jeune homme d'Ecvillers, arrondissement d'Arras, Auguste Magniers, a tiré presque à bout portant un coup de pistolet chargé de petit plomb sur un enfant de cinq ans nommé Henri Vétu. Celui-ci a reçu une dizaine de plombs et on craint qu'il ne perde l'œil droit. Magniers prétend avoir tiré involontairement; malheureusement pour lui, il a mauvaise réputation : il a déjà été trois fois condamné et, par surcroît, il est prouvé qu'il a volé le pistolet, cause de tout le mal, en s'introduisant la nuit, avec effraction, dans le moulin de M. Proyart. Aussi, a-t-il été arrêté et conduit devant le parquet d'Arras.

Le drame des Attaques. — Un meurtre encore entouré de circonstances mystérieuses aurait été commis lundi soir, aux Attaques, près de la gare de Pont d'Ardres (Pas-de-Calais. Quatre maçons, domiciliés à Pont d'Ardres : Ferdinand Delaval, 34 ans ; Alfred Machu, 36 ans ; Jules Denis, 39 ans; et Hippolyte Lagaize, 30 ans, étaient venus lundi passer la journée à Calais.

Après de nombreuses stations et libations dans les estaminets, les quatre compagnons s'en retournèrent ensemble à pied.

Mardi matin, des passants trouvaient le corps du malheureux Ferdinand Delaval étendu sans vie à environ 400 mètres de son domicile. Le parquet de Boulogne, prévenu aussitôt, est arrivé, accompagné de la gendarmerie de Calais et d'Ardres, et a commencé l'enquête. Il a fait procéder immédiatement à l'arrestation des trois camarade de la victime : Machu, Denis et Lagaize. Ils ont été écroués à la prison de Calais malgré leurs protestations et leurs dénégations.

Le cadavre de Delaval ne porte aucune trace de violences ; l'autopsie qui sera pratiquée aujourd'hui fera connaître à quel genre de mort a succombé l'infortuné maçon. On raconte qu'une rixe violente aurait éclaté entre les quatre hommes et Delaval aurait, dit-on, reçu un mauvais coup.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dam Adèle-Flore POLLET, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1889 dans sa 50e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2 en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 107.

VARIÉTÉS

LA MARGARINE

Un certain nombre de cultivateurs, nous demandant des renseignements sur la fabrication de la margarine, sa nature, ses défauts comme matière alimentaire, nous reproduisons textuellement ce que dit sur ce sujet M. A. F. Pouriau, dans son ouvrage *La Laiterie* :

Les graisses solides et notamment le suif sont un mélange de *stéarine, margarine* et *oléine*.

Le beurre est essentiellement composé de *margarine* d'*oléine*, de *butyrne*, de *caprine*, et de *caprojne*.

La *stéarine* fond à 62° et se prend, par refroidissement, en une masse blanche et opaque. La margarine fond à 47° et l'oléine reste liquide même à 0°.

La fabrication du beurre artificiel désigné dans le commerce sous le nom de *margarine-Mouriès*, du nom de son inventeur Mège-Mouriès, consiste à prendre les corps gras solides et à séparer la *stéarine* des deux autres principes gras, la *margarine* et l'*oléine*, de façon à obtenir de l'*oléo-margarine*.

Cette fabrication, exécutée dans des conditions normales et exemptes de fraudes, comprend les opérations suivantes (1) :

Les graisses solides sont préalablement hachées, puis passées sur un tamis métallique qui retient les peaux et les enveloppes membraneuses.

La matière tamisée est alors chauffée au bain-marie à la température de 45° environ et maintenue en fusion pendant 2 à 3 heures. Par le repos, une notable quantité de parties solides se dépose; on écume alors le liquide gras qui surnage, et on le soutire dans des bacs en bois renfermés dans un atelier dont la température est maintenue entre 20 et 22° c.

Au bout de 18 heures, la masse s'étant solidifiée dans les bacs, on transporte ceux-ci dans un autre atelier chauffé à 32° et qui renferme la presse hydraulique. La matière solide est alors introduite dans des sacs en toile et soumise à une pression énergique jusqu'à ce qu'elle ne laisse plus écouler de produit huileux ; ce qui reste dans les sacs est formé surtout de stéarine, qui représente environ la moitié du poids de la graisse.

Ces produits huileux ayant été préalablement refroidis entre 10 et 15°, on en introduit 15 kilos dans une baratte avec 10 à 12 kilos de lait et 50 gr. de solution de rocou; on baratte ensuite pendant une demi-heure, de façon à donner à la masse la saveur et l'odeur propres au beurre naturel.

Enfin la fabrication se termine par le lavage et, dans certains pays, le salage du produit.

L'oléo-margarine préparée dans les conditions que nous venons d'indiquer a toute l'apparence du véritable beurre et quant à son goût, s'il ne peut être comparé à celui de nos bons beurres frais, il est au moins égal à celui d'un grand nombre de petits beurres communs que l'on trouve dans le commerce.

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, par suite des modifications opérées dans la fabrication de ce produit et qui en ont tellement changé la nature que l'on peut dire que l'ancienne margarine Mouriès n'existe plus aujourd'hui dans le commerce ; nos lecteurs vont en juger.

* *

Nous avons dit plus haut que la graisse était préalablement chauffée à 45°; mais, à cette température, il se sépare si peu de matière grasse qu'on chauffe aujourd'hui jusqu'à 65°; le produit est alors plus abondant, mais par contre il est déjà odorant et moins fin.

En outre, au lieu de presser de façon à ne recueillir que 50 pour 100 de margarine, on continue la pression jusqu'à ce qu'il s'en soit écoulé 60 à 62 pour 100; mais alors le produit contenant plus de stéarine a l'inconvénient de se solidifier dans les assiettes, sur les fourchettes ou au bord des lèvres.

C'est alors que, pour éviter cet écueil, on a eu recours à un procédé qui augmente encore le rendement, mais en dénaturant de plus en plus le produit. On a commencé par ajouter à la graisse une huile qui, par son état liquide, corrige la solidification trop facile de la margarine et la ramène à avoir un point de fusion même inférieur à celui du beurre.

Au début, cette huile était celle qui s'écoule des saindoux pressés et qui est importée d'Amérique par les voies anglaises; mais comme l'odeur du saindoux dévoilait sa présence, on lui substitue aujourd'hui l'*huile d'arachide*, qui réunit, pour le fraudeur, les précieuses qualités du bon marché, de la blancheur et de l'absence d'odeur et de goût; aussi en introduit-on aujourd'hui dans la margarine 10, 20, 30 pour 100 et plus.

ANALYSE
DE DIVERS BEURRES ET MARGARINES

Echantillons	Points de fusion	Poids d'acides gras
Beurre pur, fin	34°,4	88.10
Id dernière qualité	37°,7	87.75
Margarine, 1re qualité	40°,6	95.75
Id. dernière qualité	43°,4	95.78
Beurre pur, fin	35°,7	88.00
Margarine pure	40°,4	95.60
Mélange des deux à parties égales	36°,5	91.60

(1) Rapport présenté en 1880 à l'Académie de médecine de Paris.

On voit immédiatement la différence qui sépare le beurre de lait d'avec la margarine, ou le beurre de margarine ; le beurre renferme 87 à 88 pour 100 d'acides gras insolubles dans l'eau, la margarine 95 pour 100 environ.

Cette différence tient à ce que dans le beurre, une partie des acides gras, tels que les acides butyrique, caprique, caproïque, sont solubles dans l'eau, et sont entraînes par les lavages, tandis que les acides margarique, stéarique et oléique qui constituent presque exclusivement les acides gras du suif, sont insolubles dans l'eau. Il y a donc là entre ces deux produits une distinction capitale et facile à établir par une analyse chimique.

La différence du point de fusion de la margarine *pure* avec celui du beurre, 40° à 43° au lieu de 34° à 36°, peut également servir à distinguer ces deux produits, mais il n'en est plus de même quand cette margarine a été additionnée d'huile animale ou végétale, parce que dans ce cas le point de fusion du mélange peut descendre même au-dessous de 25°.

Inconvénients de substituer la margarine actuelle au beurre dans l'alimentation. — Le rapport présenté par M. Riche à l'académie de médecine avait été motivé par une demande de M. le ministre de l'Intérieur, qui avait consulté l'assemblée sur les avantages ou les inconvénients que peut présenter l'usage de la margarine dans les asiles publics d'aliénés de la Seine. La commission désignée à cet effet a proposé de répondre à M. le ministre que l'académie ne pensait pas qu'il convînt de substituer la margarine au beurre pour plusieurs motifs, parmi lesquels deux surtout nous paraissent assez importants pour être mis sous les yeux de nos lecteurs :

« 1° La margarine actuelle contient presque toujours une proportion plus ou moins grande d'huiles animales et surtout végétales. Or, d'une part, la pratique journalière prouve qu'il faut un certain temps pour qu'un estomac habitué à la cuisine à la graisse s'accoutume à la cuisine à l'huile, et, d'autre part. des essais physiologiques ont permis à M. Berthé de conclure que les huiles végétales sont d'une digestibilité plus difficile que les graisses animales.

» 2° Les corps gras ne sont absorbés dans l'organisme que s'ils sont à l'état d'émulsion. Or, les essais chimiques de M. Lailler et la pratique culinaire ayant démontré que la margarine s'émulsionne moins bien que le beurre, et que l'émulsion est moins stable, on est en droit de conclure que l'absorption de la margarine se fera dans de moins bonnes conditions que celle du beurre. »

Nous croyons pouvoir ajouter aux lignes qui précèdent que, dans les circonstances actuelles, ce sera toujours avec un nouveau plaisir que nous verrons faire la guerre à un produit qui est devenu la matière première de nombreuses falsifica-

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Jack l'Eventreur

Tunis, 16 janvier. — A la suite de l'arrestation pour vagabondage, d'un nommé Gray, sujet anglais, la nouvelle avait couru de l'arrestation de Jack l'Eventreur, mais ce bruit est considéré comme dénué de fondement.

Départ de M. Richaud pour le Tonkin. — La situation de plus en plus mauvaise.

Paris, 16 janvier. — La situation du Tonkin devient très mauvaise, s'il faut en croire le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Richaud, lui-même.

Nous avons pu prendre connaissance d'une lettre adressée par M. Richaud à un député républicain, et voici les points principaux de cette lettre :

« Le gouverneur général presse son départ pour le Tonkin, la situation devenant très tendue ; aux portes d'Hanoi même les négociants ne sont plus en sûreté, et plusieurs d'entre eux qui s'étaient rendus dans les villages ont été massacrés par les rebelles dont le nombre augmente sans cesse. Parmi les prisonniers que nous avons faits, on a découvert beaucoup de réguliers chinois, déserteurs probablement, qui étaient venus se joindre aux prétendus pirates. M. Richaud termine en s'élevant contre le projet du gouvernement de diminuer l'effectif.

L'accaparement des cuivres. — L'article 419. — La question sera prochainement portée devant la Chambre.

Paris, 16 janvier. — On n'a pas oublié l'émotion que causa dans l'opinion publique, à la fin de 1887, la hausse extraordinaire qui, à cette époque, se produisit sur le cuivre.

Cette hausse était le fait d'un syndicat formé entre une société industrielle de Paris et plusieurs des établissements financiers que l'on désigne généralement sous la dénomination de « haute banque. »

Dans la séance de la Chambre du 19 février de l'année dernière, une question fut adressée au ministre de la justice, au sujet des causes qui avaient amené cette hausse, laquelle d'ailleurs, n'a cessé de se maintenir depuis.

Dans sa réponse, le ministre de la justice, qui était alors M. Fallières, déclara qu'« il existait un article du Code pénal qui réprimait l'accaparement dans des conditions déterminées, et que cet article pouvait être appliqué, quelle que fut la nature de la marchandise accaparée.»

« Je n'hésite pas à déclarer, dit le ministre en terminant, que l'article 419 existe, et que si on se trouvait en face d'une coalition ayant pour objet l'accaparement d'une marchandise française, à l'effet de se rendre maître du marché intérieur de certaines denrées ou de certains produits, les tribunaux sont là, et la loi sera appliquée. »

Aujourd'hui nous apprenons que, à la suite d'incidents tout récents, la question va être de nouveau portée devant la Chambre.

Le procès des images

Pont-l'Evêque, 16 janvier. — Aujourd'hui est venu devant le tribunal correctionnel de notre ville le procès intenté par M. Pierre de Witt au préfet du Calvados, pour obtenir restitution des portraits de M. le Comte de Paris, ainsi que 2,000 francs de dommages-intérêts.

C'est M. Lanfranc de Panthon, ancien procureur général, qui a soutenu avec une grande éloquence et devant un nombreux auditoire la demande de M. Pierre de Witt.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à quinzaine.

Un scandale à Paris

Paris, 16 janvier. — Le secrétaire général d'une des plus grandes compagnies s'est enfui ; sa disparition n'avait pas été remarquée dans les premiers jours parce qu'elle avait été précédée par sa démission, mais l'examen des livres de la Compagnie a prouvé bientôt que de graves irrégularités avaient été commises et que des sommes confiées par des employés de la maison même avaient disparu. Ces détournements s'élèvent à près d'un million.

Gendre et belle-mère

Saint-Marcel (Haute-Saône), le 8 juin 1888. — J'ai eu l'heureuse chance d'employer vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boite) et d'en faire prendre à ma belle-mère. Vous dire le soulagement que nous avons éprouvé est impossible. Merci d'avoir rendu à l'humanité un service aussi signalé; je ne négligerai rien pour préconiser votre précieux remède. (Sig. lég.) Roy, instituteur. 18633

CANAL DE PANAMA

Le plan de reconstitution de l'entreprise du *Canal de Panama* vient d'être définitivement adopté par la Compagnie, et la constitution de la Nouvelle Société décidée.

Le prochain *Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama* contiendra tous les renseignements sur le fonctionnement de la Nouvelle Compagnie, et la Direction du Syndicat invite tous les intéressés actuels, actionnaires et obligataires à en prendre connaissance.

Le *Bulletin* sera envoyé gratuitement sur demande adressée à :

M. le Directeur **du Bulletin des actionnaires et obligataires du Canal de Panama,** *19, rue de Londres*, à Paris et à
Lyon, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville;
Rouen, 22, rue Saint-Nicolas;
Bordeaux, 34, cours du Chapeau Rouge;
Toulouse, 25, rue Lafayette;
Amiens, 23, rue Allart;

NOTA. — Les personnes qui ont déjà fait la demande du *Bulletin* le recevront directement. 18639

Témoignage de reconnaissance

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.

Depuis deux ans, je souffrais d'un *rhume inextinguible* que je ne pouvais chasser malgré tous les soins que je me prodiguais, lorsqu'un jour on me conseilla de faire usage de vos capsules. Je suivis ce conseil et m'en trouvai bien, car après avoir pris deux flacons de vos bienfaisantes capsules, je me trouvai subitement bien mieux. Je ne suis pas complètement guéri, mais peu s'en faut. Mes nuits sont bonnes, mais dans le jour j'ai encore quelques quintes qui ne tarderont pas à finir.

Je vous remercie donc, monsieur, du plus profond de mon cœur et vous prie de publier ma lettre que je voudrais voir capable de confondre tous les incrédules. Hyacinthe D.,
Employé au Comptoir Mâconnais. — Mâcon. 18634d

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient de la viande de bœuf digérée par la pepsine, soluble, assimilable et propre à passer directement dans le sang pour y entretenir la vie et la santé. On nourrit avec lui les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter, les convalescents, les anémiques, les malades de la poitrine, les personnes minées par la fièvre, les affections cancéreuses, la dyssenterie. Aux malades qui ne peuvent prendre le vin, les médecins conseillent la poudre de peptone de Chapoteaut qui est beaucoup plus riche que le lait, nourrit mieux et est toujours bien supportée. 18635

BELGIQUE

Mouscron. — Mardi à dix heures ont eu lieu, en l'église paroissiale, les funérailles de Mme Thérèse Prévost, veuve de M. J.-B. Lecroart, notaire à Mouscron et mère de feu M. Jules Lecroart. La défunte était âgée de 85 ans. D'une haute intelligence et d'un cœur dévoué à toutes les œuvres de charité, Mme Lecroart jouissait de l'estime générale; aussi à ses obsèques assistait une foule nombreuse et recueillie ; on y remarquait surtout les pauvres et les malheureux qui perdent en elle une véritable mère. Présidente de l'œuvre de l'asile Ste-Germaine, Mme Lecroart, malgré son grand âges s'était fait un devoir de consacrer tous les jours, plusieurs heures à travailler pour les pauvres petits enfants, et quoique à moitié aveugle elle confectionnait des habillements pour les malheureux avec une dextérité étonnante.

Toutes les classes et tous les partis étaient représentés à ses obsèques ; les dames de la conférence de St-Vincent-de-Paul tenaient les coins du poêle, et les petits enfants de l'asile Ste Germaine faisaient cortège à celle qui avait été leur mère.

— *Arrestation de quatre pick pockets.* — Mardi matin, vers dix heures, quatre jeunes gens, mis avec recherche, cherchaient, pendant le marché, à subtiliser quelques porte-monnaie aux confiantes ménagères. Mais ils avaient compté sans la vigilance des marchands eux-mêmes qui les arrêtèrent. Un des voleurs, menaçant un marchand de son revolver, prit la fuite et fut cueilli près du *Phénix*, derrière une meule de paille. Tous les quatre ont été écroués.

Chambre des représentants. — La Chambre, peu nombreuse, a repris mardi ses travaux après trois semaines de vacances.

La séance s'est ouverte par une motion d'ordre de M. le ministre de la guerre, qui a tenu à donner des explications très nettes sur un incident soulevé naguère à la Chambre par M. Anspach-Puissant et qui a occupé un instant le Sénat. Il s'agit d'une vieille histoire relative à une autorisation de mariage réclamée par un milicien, qui aurait été accordée par le ministre sur la demande d'un doyen après avoir été appuyée, inutilement, trois mois auparavant, par un bourgmestre libéral. Il résulte des faits que le milicien en question se trouvait, au bout des trois mois écoulés, dans les conditions voulues pour pouvoir se marier.

Au Sénat, M. le ministre de la guerre s'était plaint que le compte-rendu sténographique de l'incident eût été dénaturé, et même tronqué. Il a tenu à signaler ces procédés à la Chambre.

M. Anspach s'est vu forcé d'avouer qu'il avait intercalé dans le discours du ministre des interruptions non recueillies par la sténographie, et il a reconnu que l'impartialité du ministre ne pouvait être soupçonnée.

Cet incident clos au désavantage de M. Anspach,

MARCHÉS A TERME

Cours du 16 Janvier 1889

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay (1 : Qualité peigné de fabrique ; 2 : Qualité peigné courant) — Peignés laines de Peaux de la Plata et de l'Uruguay, dites laines d'Arles (3 : Qualité peigné de fabrique ; 4 : Qualité peigné courant). ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres Français, Allemands ; Peignés allemands Australie.

MOIS de LIVRAISON	1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	1 Cours du jour de 11 h. 1/2	1 Cours du jour de 4 h. 1/2	2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	2 Cours du jour de 11 h. 1/2	2 Cours du jour de 4 h. 1/2	3 Cours de la veille de 11 h. 1/2	3 Cours de la veille de 4 h. 1/2	3 Cours du jour de 11 h. 1/2	3 Cours du jour de 4 h. 1/2	4 Cours de la veille de 11 h. 1/2	4 Cours de la veille de 4 h. 1/2	4 Cours du jour de 11 h. 1/2	4 Cours du jour de 4 h. 1/2	Anvers Français cours de la veille	Anvers Français cours du jour	Anvers Allemands cours de la veille	Anvers Allemands cours du jour	Australie cours de la veille	Australie cours du jour
Janvier	537 ½	540 »	540 »	540 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	527 ½	525 »	... »	... »
Février	532 ½	535 »	535 »	535 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	527 ½	525 »	... »	... »
Mars	530 »	532 ½	532 ½	532 ½	510 »	512 ½	512 ½	512 ½	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	527 ½	525 »	... »	... »
Avril	527 ½	527 ½	527 ½	530 »	510 »	512 ½	512 ½	512 ½	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	525 »	... »	... »
Mai	527 ½	527 ½	527 ½	530 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	525 »	... »	... »
Juin	525 »	525 »	525 »	530 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	527 ½	... »	... »
Juillet	525 »	525 »	525 »	530 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	527 ½	... »	... »
Août	525 »	525 »	525 »	530 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	527 ½	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	530 »	527 ½	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	530 »	527 ½	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

LAINES BRUTES

ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 : *Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre* ; TYPE 2 : *Correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers*. LE HAVRE (*par voie télégraphique*) — Buenos-Ayres 1a BONNE COURANTE 36 0/0. ANVERS (*par télégraphe*) — Buenos-Ayres 1a COURANTE 34 0/0.

MOIS de LIVRAISON	Type 1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 4 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 4 h. 1/2	Le Havre cours de la veille matin	Le Havre cours de la veille soir	Le Havre Cours du jour matin	Le Havre Cours du jour soir	Anvers Cours de la veille	Anvers Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	154 »	154 »	154 »	154 »	152 »	152 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 ½	155 ½	156 »	156 »	147 »	147 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 ½	155 ½	156 ½	156 ½	146 »	146 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	145 »	145 »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 ½	155 ½	155 ½	155 ½	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 ½	155 ½	155 ½	155 ½	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 ½	156 ½	156 ½	156 ½	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »